



## ATELIER STATUTAIRE DU GROUPE DE TRAVAIL CDB DE LA COMIFAC

### COMMUNIQUE FINAL

Dans le cadre de la formalisation du Groupe de travail Biodiversité mis en place à Sao Tomé & Principe, il s'est tenu du 07 au 11 Mai 2007, à Douala au Cameroun, un atelier statutaire du Groupe de Travail CDB de la COMIFAC. Cet atelier a regroupé une vingtaine des participants représentant l'ensemble des membres dudit groupe conformément aux recommandations de l'atelier de Sao Tomé.

L'atelier visait comme objectifs :

- La mise en place définitive du Groupe de travail ;
- L'analyse des besoins en renforcement des capacités ;
- L'analyse des problèmes communs à la mise en œuvre de la CDB ;
- L'analyse des indicateurs 2010 de la CDB ;
- La préparation des réunions de SBSTTA et du groupe de travail à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (WGRI).

Les principales articulations de l'atelier ont été :

- La cérémonie d'ouverture ;
- La mise en place du bureau de l'atelier ;
- La présentation du programme, des objectifs de l'atelier ;
- La présentation des participants ;
- La présentation de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- L'analyse des conclusions des travaux de l'atelier de Sao Tomé ;
- L'analyse des problèmes communs pour la mise en œuvre de la CDB ;
- L'analyse des indicateurs 2010 de la CDB ;
- L'étude sur l'état des lieux relatifs au processus APA ;
- La préparation des réunions SBSTTA et WGRI ;
- L'examen du projet de décision COMIFAC instituant le groupe de travail ;
- L'adoption de la feuille de route et du chronogramme des activités du groupe de travail.

Les articulations ci-dessus ont été regroupées en deux grandes étapes :

- La séance d'ouverture
- Les travaux ponctués par des communications, des échanges en plénière et en groupes.

1. **La séance d'ouverture** a été marquée par l'intervention liminaire du Secrétaire Exécutif adjoint de la COMIFAC, Monsieur NDOMBA NGOYE Raymond, qui dans ces propos, a rappelé les grandes articulations de l'atelier et les principales décisions issues de l'atelier de Sao Tomé. Abordant son discours de circonstance, Monsieur NDOMBA NGOYE Raymond, après avoir souhaité la bienvenue aux participants et remercié les partenaires au développement qui appuient le groupe de travail, a décliné les objectifs de l'atelier ainsi que les principaux résultants attendus. Il a clos son propos en souhaitant plein succès aux travaux de l'atelier.
2. **Les travaux** ont débuté après la mise en place du bureau de l'atelier constitué de :

**MODERATEUR** : NDAYIZIGA Oscar du BURUNDI

**RAPPORTEUR** : ASSOUMOU EBO Etienne du CAMEROUN.

Abordant le premier point des travaux, Monsieur AL JANABI SUHEL a fait une communication relative à la Convention sur la Diversité Biologique afin de permettre à l'ensemble des participants de prendre connaissance du contenu de la CDB.

La seconde communication a permis de porter les conclusions de l'atelier de Sao Tomé à la connaissance des participants. Réagissant à celle-ci, les participants ont formulé des commentaires sur la structure du groupe, la feuille de route de la phase préparatoire et se sont interrogés sur le financement du groupe de travail.

Par ailleurs, les participants ont tour à tour identifié les obstacles à la mise en œuvre de la CDB et le niveau de mise en œuvre des objectifs 2010 de la CDB.

En matière des obstacles, les participants ont retenu, entre autres :

- Les difficultés éprouvées dans la mise en œuvre des activités habilitantes en raison des procédures lourdes des agences d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial ;
- L'insuffisance des moyens financiers pour réaliser les programmes de la CDB ;
- La non mise en œuvre des stratégies nationales et plans d'action sur la Diversité Biologique ;
- L'insuffisance de communication tant entre les Points Focaux CDB qu'entre les administrations en charge de la biodiversité ;
- L'insuffisance ou le manque des capacités tant institutionnelles qu'individuelles nécessaires à la mise en œuvre de la CDB ;
- L'insuffisance du cadre législatif notamment en matière d'APA, de Biosécurité et des questions liées aux articles 8j et 10 c de la CDB;
- Les conflits institutionnels liés aux chevauchements des compétences ;
- La mobilité des Points Focaux...

S'agissant des indicateurs, le groupe a constaté que la sous région Afrique Centrale a fait des efforts considérables dans la mise en œuvre des indicateurs 2010 de la CDB. Toutefois des actions de terrain doivent davantage être réalisées et d'autres efforts doivent être fournis pour l'atteinte des buts 5, 6 et 7.

En ce qui concerne le processus APA, les participants ont retenu qu'une étude relative à la revue institutionnelle et juridique a été lancée. Conduite par un Consultant International et des Consultants nationaux, elle débutera le 17 juin 2007 et s'achèvera le 25 Août 2007. Cependant, le travail effectif des consultants nationaux couvrira huit (8) jours.

Des échanges ont caractérisé l'analyse des documents élaborés par le Secrétariat de la CDB dans le cadre des réunions de SBSTTA et groupe de travail chargé de l'examen de l'application de la Convention.

En somme, le groupe de travail a adopté :

- six positions sur les points jugés prioritaires durant les réunions SBSTTA et WGRI ;
- le projet de décision portant création du groupe de travail sur la biodiversité en Afrique Centrale en abrégé GTBAC ;
- les TRDs des consultants nationaux relatifs à l'étude APA ;
- la feuille de route et le chronogramme des activités du GTBAC

De même, le GTBAC a confirmé la composition du Comité de Pilotage et de la facilitation

Aussi, recommande t-il

- au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de continuer à fournir des efforts afin que le RWANDA intègre le processus notamment la mise en œuvre du projet APA;
- à l'ensemble des membres du groupe de remplir les tâches identifiées dans la feuille de route et le chronogramme ;
- au bureau de l'atelier et la facilitation de finaliser le rapport final d'ici le 20 Mai 2007 ;
- aux points focaux d'achever la consultation et les échanges par mail relatifs aux documents des réunions WGRI et SBSTTA d'ici le 20 juin 2007 ;
- aux bailleurs de fonds à l'instar du bureau franco-allemand, CARP, GTZ Biodiv de continuer à appuyer les activités du Groupe de travail dans le cadre de travail de la mise en œuvre de la CDB.

Fait à Douala, le 11 Mai 2007

Le Groupe de Travail sur la Biodiversité en Afrique Centrale.